

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2011

INSTAURATION D'UNE ÉPREUVE DE "FORMATION AUX PREMIERS SECOURS"
AU BREVET DES COLLÈGES - (n° 3691)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Féron

ARTICLE 2

Après le mot :

« mission »,

insérer les mots :

« de formation aux premiers secours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.